

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 167 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Frédérick BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 22 novembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Michel MILLE - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Alain ROUSSET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Eric CASADO représenté par Gilbert FERRARI - Bruno CHAIX représenté par Eric LE DISSÈS - Maurice CHAZEAU représenté par Stéphane PAOLI - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Florence MASSE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique CORDIER - Roland MOUREN représenté par Jérôme ORGEAS - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Serge PEROTTINO représenté par Rémi MARCENGO - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - Marie-Laure ROCCASERRA représentée par Martine RENAUD - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Marie-France DROUPY- OURET - Luc TALASSINOS représenté par Roger MEI - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Danièle MENET - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Yves WIGT représenté par Olivier GUIROU - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Moussa BENKACI - Jacques BOUDON - Henri CAMBESSEDES - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Antoine MAGGIO - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roger PIZOT - Bernard RAMOND - Jean ROATTA - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Monsieur :

Patrick MENNUCCI représenté à 10h20 par Samia GHALI - Gaëlle LENFANT représentée à 11h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON à 10h35 - Frédéric COLLART à 10h45 - Roger MEÏ à 10h54 - David YTIER à 11h00 - Monique CORDIER à 11h05 - Roger RUZE à 11h15 - Georges ROSSO à 11h25 - Xavier MERY à 11h25 - Albert GUIGUI à 11h25 - Michel MILLE à 11h30.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 036-4492/18/CM**

**■ Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille Provence - Adoption de la  
Décision Modificative n°2 de l'exercice 2018 et des Etats Spéciaux de Territoires  
MET 18/8440/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

nomenclature M57 pour le Budget Principal de la Métropole. Elle enregistre des ajustements et les transferts intervenus dans la gestion depuis le vote du budget supplémentaire, mais également en opérations d'ordre les intégrations du patrimoine des territoires dans les comptes de la Métropole.

Le résultat de ce projet de Décision Modificative est présenté successivement en balance générale qui regroupe par nature le montant des dépenses et des recettes, séparant les mouvements réels des mouvements d'ordre. Il fait également l'objet d'une présentation par fonction.

En application des dispositions de l'article L.5218-8-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les états spéciaux du territoire de Marseille-Provence, du territoire du Pays d'Aix, du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du territoire d'Istres-Ouest Provence, adoptés en équilibre réel par les Conseils de territoire concernés, sont soumis au vote du Conseil de Métropole en même temps que le projet de budget de la métropole. L'état spécial du Territoire du Pays Salonais ne fait pas l'objet d'une décision modificative n°2 pour 2018.

Chaque territoire s'étant prononcé par l'adoption de son état spécial dans les conditions précisées à l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que le Conseil de métropole arrête les états spéciaux de territoire comme suit :

EST du territoire Marseille Provence :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>- 734 898,00 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>- 6 221 560,00 euros</b>

EST du territoire du Pays d'Aix :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>0,00 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>0,00 euros</b>

EST du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>0,00 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>0,00 euros</b>

EST du territoire Istres-Ouest Provence :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>0,00 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>+ 204 734,00 euros</b>

EST du territoire du Pays de Martigues

**Section de Fonctionnement**  
**Section d'Investissement**

**0,00 euros**  
**0,00 euros**

La modification des états spéciaux de Territoire a pour conséquence de modifier comme présenté ci-après les dotations de gestion allouées aux Territoires.

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Marseille Provence</b>	0,00	- 6 221 560,00	- 6 221 560,00
<b>Pays d'Aix</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Pays Salonais</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Pays d'Aubagne</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Istres Ouest Provence</b>	0,00	+ 204 734,00	+ 204 734,00
<b>Pays de Martigues</b>	0,00	0,00	0,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 031-3050/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 du budget Principal de la Métropole ;
- La délibération n° FAG 012-3595/18/CM du 22 mars 2018 approuvant la Décision Modificative n° 1 – 2018 du budget principal de la Métropole ;
- La délibération n° FAG 022-4071/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le Budget Supplémentaire 2018 du budget principal de la Métropole ;
- L'adoption par les territoires des modifications apportées aux Etats Spéciaux de Territoire.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Les états spéciaux de territoires sont arrêtés aux chiffres suivants :  
L'état spécial du territoire du Pays Salonais ne fait pas l'objet d'une décision modificative.

**Signé le 18 Octobre 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 22 novembre 2018**

EST du territoire Marseille Provence :

**Section de Fonctionnement** - 734 898,00 euros  
**Section d'Investissement** - 6 221 560,00 euros

EST du territoire du Pays d'Aix :

**Section de Fonctionnement** 0,00 euros  
**Section d'Investissement** 0,00 euros

EST du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

**Section de Fonctionnement** 0,00 euros  
**Section d'Investissement** 0,00 euros

EST du territoire Istres-Ouest Provence :

**Section de Fonctionnement** 0,00 euros  
**Section d'Investissement** + 204 734,00 euros

EST du territoire du Pays de Martigues

**Section de Fonctionnement** 0,00 euros  
**Section d'Investissement** 0,00 euros

**Article 2 :**

Sont approuvées les modifications des dotations de gestion 2018 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Marseille Provence</b>	0,00	- 6 221 560,00	- 6 221 560,00
<b>Pays d'Aix</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Pays Salonais</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Pays d'Aubagne</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Istres Ouest Provence</b>	0,00	+ 204 734,00	+ 204 734,00
<b>Pays de Martigues</b>	0,00	0,00	0,00

**Article 3 :**

La Décision Modificative n°2 de l'exercice 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence est votée et arrêtée aux chiffres inscrits à la Balance Générale du budget principal.  
Elle s'équilibre en Dépenses et en Recettes comme indiqué ci-après :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>+ 4 799 502,05 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>+ 2 877 941,80 euros</b>

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA